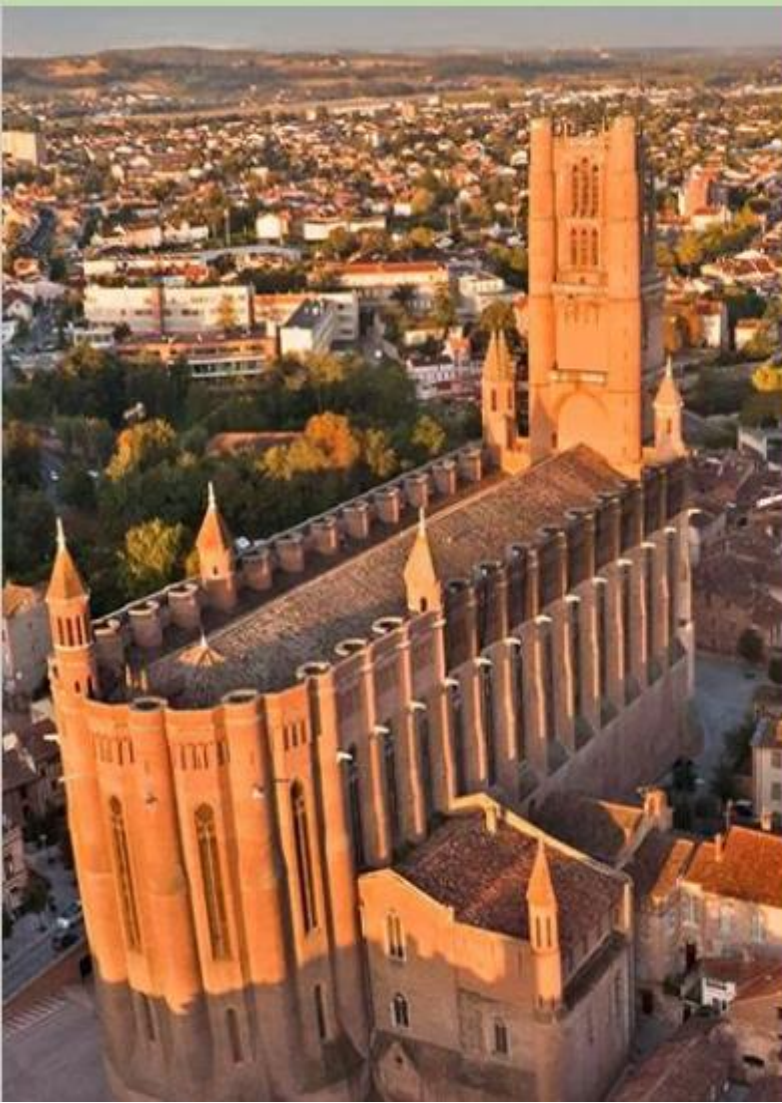


SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES



TARN

2022 - 2026



Préambule	3
Une démarche participative et partenariale	4
Un cadre stratégique actualisé et enrichi dans la durée	5
Notre engagement commun	5
Les signataires du Schéma.....	7
Les orientations et le plan d'actions du Schéma	8
Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires.....	10
<i>Action 1 : Développer de nouveaux modes d'accompagnement pour soutenir l'accueil de la petite enfance.....</i>	<i>10</i>
<i>Action 2 : Développer des réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques</i>	<i>13</i>
<i>Action 3 : Accompagner les territoires dans le développement d'une politique innovante en direction de l'enfance et de la jeunesse</i>	<i>16</i>
<i>Action 4 : Accompagner les animateurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux attentes et besoins de tous les jeunes</i>	<i>18</i>
<i>Action 5 : Améliorer l'orientation et l'information des familles.....</i>	<i>19</i>
Orientation 2 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité	22
<i>Action 6 : Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité</i>	<i>22</i>
<i>Action 7 : Informer les jeunes et leurs familles des ressources et dispositifs existants, améliorer l'accès au droit</i>	<i>25</i>
<i>Action 8 : Intégrer les enjeux de santé - bien être dans les politiques de jeunesse.....</i>	<i>27</i>
Orientation 3 : Agir ensemble et développer la qualité des services	28
<i>Action 9 : Animer et promouvoir un réseau des acteurs enfance-jeunesse au niveau départemental et au niveau local.....</i>	<i>28</i>
<i>Action 10 : Sécuriser l'action des acteurs associatifs (enfance – jeunesse, parentalité,...).....</i>	<i>29</i>
<i>Action 11 : Développer le travail en réseau des acteurs de la parentalité : rencontres, formations, outillage</i>	<i>30</i>
<i>Action 12 : Assurer l'articulation entre les projets de territoires et le Schéma départemental des services aux familles</i>	<i>32</i>
La gouvernance du Schéma	34
L'évaluation du Schéma	38
Annexes.....	39



En 2013 a été initié en France le développement de **Schémas départementaux des services aux familles** (généralisés suite à la circulaire du 22 janvier 2015), visant à réduire les inégalités d'accès à l'offre d'accueil de la petite enfance et aux services d'accompagnement de la parentalité. Le département du Tarn s'est engagé dans cette démarche et a signé son premier Schéma départemental des services aux familles, sur la période 2016-2020.

Les investigations menées pour réaliser l'évaluation de ces quatre années de mise en œuvre ont permis de mettre en valeur les différentes avancées permises par l'action conjointe des partenaires du Schéma et d'identifier des **pistes d'amélioration et de développement à travailler dans le cadre de son renouvellement**, sur la période 2022-2026. Les services aux familles se sont en effet développés sous l'impulsion de l'Etat, de la Caf, de la Msa, du Conseil Départemental, des collectivités locales, des acteurs associatifs et des parents eux-mêmes lorsque ceux-ci ont été directement à l'origine ou en accompagnement des initiatives. La consultation des familles a toutefois souligné le **manque de lisibilité** de ces ressources pour les parents, les jeunes et les acteurs qui les accompagnent, ainsi que la nécessité de maintenir le **soutien apporté à la consolidation et au développement de l'offre existante**, tout en veillant aux **équilibres territoriaux**.

Ces constats ont conduit les partenaires locaux à impulser une **nouvelle dynamique partenariale** et une **intervention plus globale en poursuivant le déploiement de l'animation de la vie sociale**, déjà engagé dans le cadre du Schéma directeur d'animation de la vie sociale signé en 2017, et **en développant l'accompagnement des territoires** dans le développement de leurs politiques en direction des enfants et des jeunes, et de l'ensemble des familles de leur territoire. Le plan d'actions élaboré de manière collégiale en septembre et octobre 2021 s'inscrit dans cette perspective, avec le souci constant d'**articuler les politiques départementales avec les politiques menées à l'échelle des territoires**, de **poursuivre les politiques préventives** menées en direction des familles du Tarn, de **favoriser l'inclusion des publics en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins spécifiques, la précocité des interventions**, et d'accompagner les acteurs locaux pour **développer des réponses innovantes et « sur-mesure »** à la diversité des besoins des parents et des jeunes.

Elle s'inscrit pleinement dans **la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, qui se fixe pour objectif de rétablir l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté, ainsi que dans les orientations de la **Convention d'Objectifs et de Gestion de la Caisse nationale des allocations familiales, du Schéma enfance famille et du Plan Tarn Jeunesse du Département**, de l'offre **« Grandir en milieu rural » de la Mutualité Sociale Agricole**.

L'élaboration de ce schéma, coordonnée sous l'autorité de Madame La Préfète, s'est appuyée sur la **forte mobilisation des partenaires**, dans le cadre des enquêtes menées auprès des familles, des rencontres et groupes de travail organisés avec les acteurs locaux. Cette démarche est une opportunité pour **consolider et renforcer les dynamiques** à l'œuvre au sein du département, et pour œuvrer à la **transversalité des interventions**. Elle doit nous permettre de **partager des ambitions communes**, et devra être génératrice de progrès et d'efficacité autour des principaux enjeux soulevés par les partenaires de ce Schéma.

Une démarche participative et partenariale

L'élaboration de ce Schéma départemental s'est appuyée sur **une démarche que les partenaires ont voulu participative et partenariale**. Initiée en mars 2021, elle a mobilisé de nombreux acteurs concernés par les différentes thématiques traitées : petite enfance, enfance - jeunesse, handicap, animation de la vie sociale et accompagnement de la parentalité.

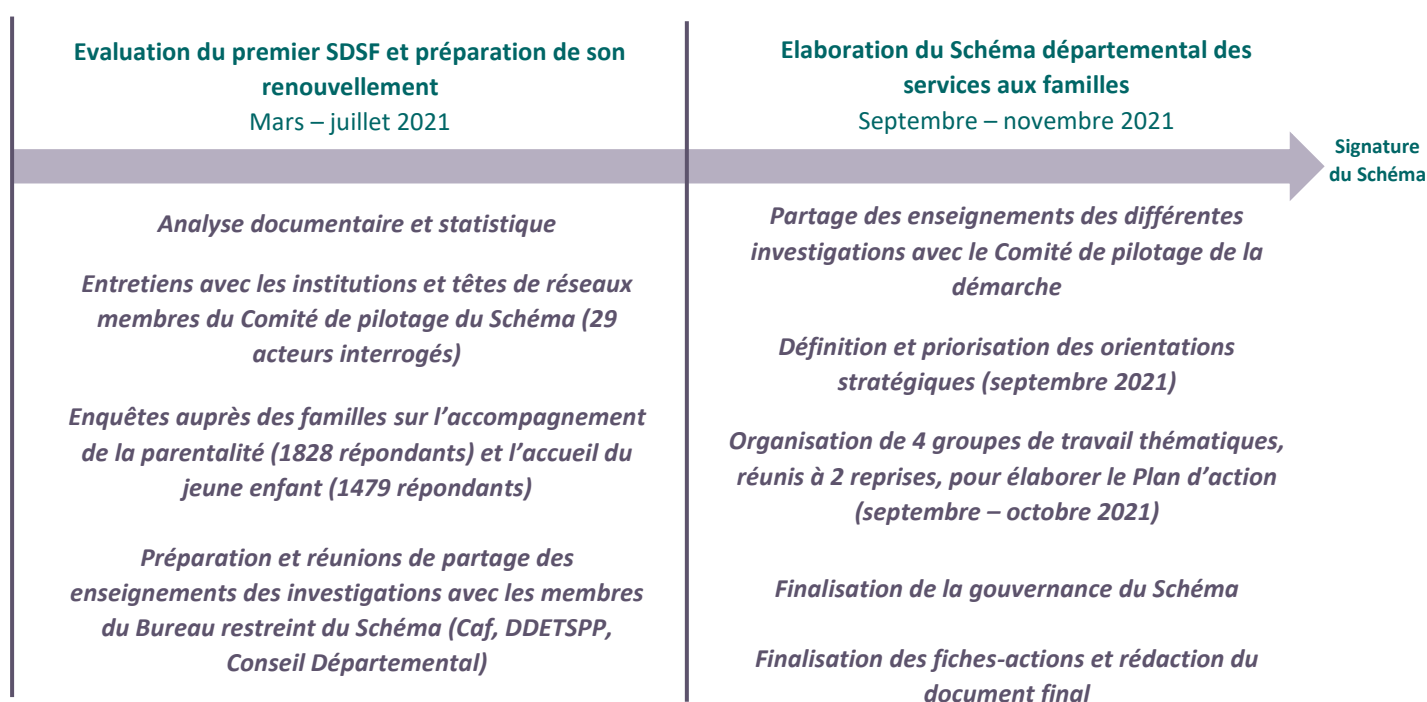
Les actions retenues visent à **apporter des réponses aux enjeux soulevés dans le cadre de l'évaluation du premier Schéma départemental des services aux familles, mais aussi des différentes investigations menées auprès des acteurs et des familles**.

Plusieurs consultations ont été menées auprès des familles et des acteurs du département :

- 29 partenaires du Schéma ont été interrogés dans le cadre d'entretiens individuels et collectifs
- 1479 familles ont répondu à une enquête par questionnaire sur les besoins et les attentes des parents d'enfants de moins de 6 ans en matière d'accueil du jeune enfant
- 1828 familles ont répondu à une enquête par questionnaire sur les besoins et les attentes des parents en matière d'accompagnement de la parentalité

4 groupes de travail thématiques (petite enfance, enfance, parentalité, jeunesse), réunis à deux reprises, ont ensuite été organisés pour finaliser le plan d'action du Schéma pour la période 2022-2026, en réponse aux orientations stratégiques définies par le Comité de pilotage de la démarche.

Sur la base des enseignements des entretiens réalisés avec les partenaires et des propositions d'ajustement proposées par le Consultant externe mandaté pour accompagner la démarche, **la gouvernance du Schéma**, dont les partenaires souhaitaient redéfinir les contours, a fait l'objet de nombreux échanges dans le cadre des entretiens et rencontres menés lors de la phase préalable de diagnostic, et de différentes réunions du « Bureau restreint » mis en place dans le cadre de la démarche d'élaboration du Schéma.





Un cadre stratégique actualisé et enrichi dans la durée

Le Schéma départemental des services aux familles constitue une **feuille de route stratégique** dont se dotent les partenaires pour définir le sens et le futur de leurs interventions en matière de services aux familles, aux enfants et aux jeunes mais n'est **pas un document figé** : il est issu d'un processus d'élaboration conjoint, dont la dynamique se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du Schéma, sur la période 2022 – 2026.

Chaque action sera animée et mise en œuvre dans le cadre de **groupes projets** dédiés. Elles feront l'objet d'un **pilotage** et d'un **suivi régulier** par les partenaires du schéma et les acteurs associés à sa réalisation. **Le Schéma fixe dans son plan d'action des objectifs à atteindre et des indicateurs** permettant de suivre sa mise en œuvre et d'évaluer ses résultats et effets, au fil de l'eau et à la fin du Schéma.

Ce document-cadre pourra être enrichi par les partenaires tout au long de sa durée de validité. **Il pourra évoluer en fonction des évolutions réglementaires et politiques qui interviendront sur la période**, des remontées des acteurs locaux partie prenante de la démarche.

Le Comité départemental des services aux familles, réunissant régulièrement l'ensemble des partenaires, constituera l'instance stratégique, de pilotage du Schéma. Elle aura pour fonction de piloter l'avancée de la démarche, de formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions.



Notre engagement commun

Le Schéma départemental des services aux familles se situe **à la croisée des chemins de plusieurs champs de politiques publiques** (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits...) et traduit **les priorités transverses des signataires du Schéma**.

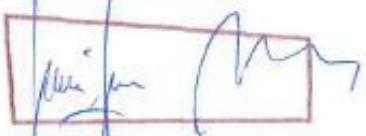
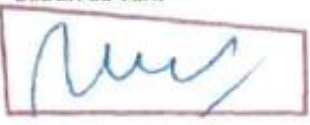
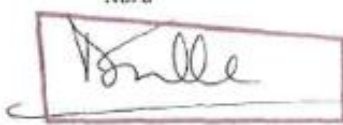
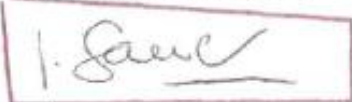
Les partenaires signataires ont souhaité **s'engager sur des orientations transversales et partagées** pour répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes du département : **renforcer l'articulation des politiques départementales et territoriales, encourager la coordination des acteurs, développer la qualité des services, favoriser l'inclusion des publics en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins spécifiques, encourager l'innovation sociale et la précocité des interventions**. L'exigence de résultats est résolument partagée et sera suivie et évaluée collectivement au sein des instances de pilotage du Schéma.

Ce Schéma constitue **un cadre de cohérence pour l'action concertée** des partenaires. Cette démarche collective se traduit par **des engagements**, une programmation d'actions conjointes et des **modalités de gouvernance renouvelées**. **Elle valorise les politiques des partenaires impliqués, en respectant la répartition des compétences de chacun**. Elle identifie les responsabilités des différents signataires dans la mise en œuvre des actions, sans se substituer à leurs prérogatives.

Au titre de leurs champs de compétences respectifs, et dans le cadre du deuxième Schéma départemental des services aux familles du Tarn, les partenaires s'engagent à :

- **Articuler** leurs politiques et leurs dispositifs en faveur de l'accès aux droits et aux services de l'ensemble des familles, des enfants et des jeunes du département ;
- Porter une attention spécifique aux **publics fragiles** (handicap, mixité sociale et actions pour lutter contre la pauvreté des familles) dans leurs programmes d'actions ;
- **Mobiliser leurs moyens** en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à leurs côtés ;
- **Mettre en œuvre et piloter** les actions prévues au titre du Schéma ;
- **S'informer mutuellement** des résultats obtenus, des succès et des éventuelles difficultés rencontrées ;
- **Evaluer** l'efficacité et l'efficience des actions programmées.

Les signataires du Schéma

 François-Xavier LAUCH Préfet du Tarn 	 Christophe RAMOND Président du Conseil Départemental du Tarn 
 Stéphane AYMARD Président de la Caisse d'Allocations familiales du Tarn 	 Jean -Charles PITEAU Directeur par intérim de la Caisse d'Allocations familiales du Tarn 
 Jean-Marc BALARAN Président de l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn 	 Marie-Claire DUPRAT Inspectrice d'Académie- Directrice académique - DSDEN du Tarn 
 Jean-Pierre DILE Président de la Msa Midi Pyrénées Nord 	 Eric DALLE Directeur de la Msa Midi Pyrénées Nord 
 Isabelle SAUNIER Présidente de l'Union Départementale des Associations familiales du Tarn (UDAF 81) 	

06 OCT, 2022

Les orientations et le plan d'actions du Schéma



Au vu des enseignements de l'évaluation du précédent Schéma, des investigations réalisées auprès des familles et des acteurs, et des priorités des partenaires impliqués dans la démarche, le Comité de pilotage de la démarche, réuni le 16 septembre 2021, a souhaité retenir **3 orientations stratégiques** à poursuivre dans le cadre de ce second Schéma départemental des services aux familles :

Les trois orientations stratégiques du schéma départemental

- **Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires**
- **Orientation 2 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité**
- **Orientation 3 : Agir ensemble et développer la qualité des services**

La déclinaison opérationnelle de ces orientations a été travaillée dans le cadre de 4 groupes de travail thématiques, visant à formuler des propositions d'actions à intégrer dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. **12 actions ont été retenues par les partenaires**

Quatre principes clefs d'intervention ont été définis par les partenaires pour être au cœur de ces actions :

**Les quatre
principes
clefs du
Schéma**



Innovation
Territorialisation
Action précoce
Inclusion

- ➡
- | Chaque action du Schéma aura vocation à développer l'innovation sociale et la qualité des services aux familles et aux jeunes, renforcer l'articulation des politiques départementales et territoriales et la coordination des acteurs, favoriser la précocité des interventions et l'inclusion des publics en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins spécifiques.

Le plan d'actions du Schéma en synthèse

- **Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services avec les besoins des territoires**

- Action 1 : Développer de nouveaux modes d'accompagnement pour soutenir l'accueil de la petite enfance
- Action 2 : Développer des réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques
- Action 3 : Accompagner les territoires dans le développement d'une politique innovante en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Action 4 : Accompagner les animateurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux attentes et besoins de tous les jeunes
- Action 5 : Améliorer l'orientation et l'information des familles

- **Orientation 2 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de vulnérabilité**

- Action 6 : Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité
- Action 7 : Informer les jeunes et leurs familles des ressources et dispositifs existants, améliorer l'accès au droit
- Action 8 : Intégrer les enjeux de santé - bien être dans les politiques de jeunesse

- **Orientation 3 : Agir ensemble et développer la qualité des services**

- Action 9 : Animer et promouvoir un réseau des acteurs enfance-jeunesse au niveau départemental et au niveau local
- Action 10 : Sécuriser l'action des acteurs associatifs (enfance – jeunesse, parentalité,...)
- Action 11 : Développer le travail en réseau des acteurs de la parentalité : rencontres, formations, outillage
- Action 12 : Assurer l'articulation entre les projets de territoires et le Schéma départemental des services aux familles



Pour décliner ces actions, **le Schéma départemental des services aux familles s'appuiera pleinement sur la richesse des dynamiques engagées dans le cadre du Schéma directeur d'animation de la vie sociale** (soutien aux démarches d'innovation locale, participation des habitants, coordination des acteurs...), et **en complémentarité et cohérence avec les orientations et actions du Schéma enfance famille, du Plan Tarn Jeunesse du Département, du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion de la Caf, de l'offre « Grandir en milieu rural » de la Mutualisation Sociale Agricole, ainsi que de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.**

Action 1 : Développer de nouveaux modes d'accompagnement pour soutenir l'accueil de la petite enfance

Contexte, Problématique

Le soutien au développement de l'offre d'accueil petite enfance et la pérennisation de l'existant sur le département constituait déjà un enjeu clef du premier Schéma départemental des services aux familles du Tarn.

Cependant, en dépit des efforts déployés, **le taux de couverture global des services d'accueil du jeune enfant reste aujourd'hui inférieur à la moyenne nationale, même s'il a légèrement progressé sur la période du premier Schéma**. Le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est passé dans le Tarn de 54,8 places en 2013 à 56,4 en 2018, contre 59,3 à l'échelle nationale. Par ailleurs, **les disparités territoriales restent importantes**. La capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels oscille entre 21 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sur la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire et 74,9 places sur la Communauté de communes Tarn-Agout. 7 EPCI ont une capacité d'accueil inférieure à 50 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

L'accueil collectif a légèrement augmenté, puisque le nombre d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est passé de 109 en 2016 à 119 en 2020, en particulier du fait du développement des micro-crèches PAJE (le nombre d'enfants couverts par la CMG micro-crèches PAJE augmente de 14,5% entre 2017 et 2019). Cependant, ce développement est **très variable suivant les territoires**.

La tendance est particulièrement problématique sur l'accueil individuel : le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur le département est passé de 1471 en 2016 à 1175 en 2020 (-20%), et le nombre d'enfants accueillis par un assistant maternel a diminué de 2,9% entre 2017 et 2019 (contre -2,3% à l'échelle nationale). L'analyse de la pyramide des âges de ces professionnel(le)s montre par ailleurs que les **perspectives de départ à la retraite** peuvent être importants à brève échéance sur plusieurs territoires et ne sont **pas compensées à ce jour par un renouvellement des agréments**. Sur la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, 25% des assistants maternels avaient 60 ans et plus en 2019. C'était le cas aussi de plus de 20% des assistants maternels recensés sur la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux.

Le renouvellement de ces métiers n'est pas simple à organiser : le métier d'assistant maternel ne fait pas l'objet d'offres d'emploi, et peut véhiculer différentes représentations peu favorables au développement de ce champ d'activité. **Nombre de professionnel(le)s s'interrogent par ailleurs sur la poursuite de leur activité** : le manque de reconnaissance, la faible rémunération ou le sentiment d'isolement sont le plus souvent évoqués pour justifier leurs questionnements, de même que les contraintes administratives croissantes, la gestion de la relation avec les parents, ou les horaires qui impactent la qualité de leur vie personnelle.

Conscients de ces enjeux, **les partenaires du Schéma départemental des services aux familles ont déjà entrepris diverses actions pour accompagner les structures et professionnels de la petite enfance**, dans le cadre du Groupe départemental de concertation petite enfance (Caf / Département / Acepp81), de l'animation du réseau des Relais Assistants Maternels (RAM) ou via l'organisation

	en 2019 d'une journée départementale des assistants maternels. Des collectivités se sont également investies pour promouvoir ces métiers sur leurs territoires, en direction du grand public, à l'image des actions et outils créés par la Communauté de Communes Centre Tarn (Kakemonos, films, photographies, interviews d'assistants maternels). La réforme des modes d'accueil, initiée par la loi dite « ASAP » (Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) du 7 décembre 2020, l'ordonnance du 19 mai et les décrets du 30 août 2021 apportent par ailleurs de nouvelles dispositions et une plus forte exigence de professionnalisation dans les modalités d'exercice et d'accueil des assistants maternels et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), d'accompagnement des Relais Petite Enfance, qui doivent être pleinement accompagnées pour en faciliter la mise en œuvre et l'impact sur le département. Les partenaires du Schéma souhaitent donc poursuivre ce travail en faveur de l'accompagnement de l'offre d'accueil petite enfance sur les territoires, et développer les actions pour assurer la promotion et la pérennité des métiers de la petite enfance.
Objectifs opérationnels	• Outiller les territoires pour accompagner le développement de l'offre d'accueil petite enfance sur le département • Valoriser et renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance • Renforcer l'information des candidat(e)s à l'agrément assistant(e) maternel(le) • Développer l'information sur les métiers de la petite enfance • Travailler sur la pérennité des métiers de la petite enfance • Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles (groupe d'analyse de la pratique dans les missions renforcées des Relais Petite Enfance - nouveau référentiel)
Public cible	• Professionnel(le)s de la petite enfance • Candidat(e)s à l'agrément assistant(e) maternel(le) • Relais petite enfance • Partenaires du SDSF (Département, Caf, Msa, Collectivités locales,...) • Ecole et instituts de formation des métiers de la petite enfance
Contenu	Mise en place d'un groupe de travail départemental qui aurait vocation à : • Etudier les modalités de développement d'un Observatoire petite enfance, permettant d'outiller les partenaires sur les évolutions de la demande et de l'offre d'accueil petite enfance à l'échelle locale et départementale. • Organiser une journée départementale autour des métiers de la petite enfance, qui permettrait de donner de la visibilité sur le contenu de ces métiers, y compris auprès des jeunes (en impliquant des organismes de formation, la Mission locale, Pôle emploi, l'Education nationale,...), mais aussi de présenter les évolutions inscrites dans la réforme des modes d'accueil. <u>Cette journée permettrait par ailleurs de :</u> • Mettre en valeur ce qui a été développé sur différents territoires du Tarn pour promouvoir ces métiers (exemple sur l'EPCI Centre Tarn). • Proposer des ateliers thématiques, temps d'échanges entre professionnel(le)s sur les évolutions du métier, les enjeux à travailler. • Faire des actions d'information sur les métiers de la petite enfance, en particulier à Pôle emploi, au sein des Missions locales,... ○ Un focus sera proposé sur le métier d'auxiliaire de puériculture en particulier, un métier sur lequel un gros manque est repéré sur le département (au même titre que les EJE et les infirmières puéricultrices)

	○ Ces actions viseront également à déconstruire les problématiques relatives à la dimension genrée de ces métiers (en prenant appui sur des outils comme les supports - vidéos, affiches, exposition,...- créés en 2019 sur ce thème par la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial). ○ Ces actions seront travaillées avec des représentants d'associations d'assistantes maternelles, la fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants,... ● Renforcer l'information des candidats à l'agrément d'assistant maternel (l'obtention des agréments des Assistant(e)s maternel(le)s s'appuie sur une évaluation des compétences et de capacités du candidat. Les candidats doivent ensuite valider une formation de 80h00 pour exercer la profession). Plusieurs actions seront proposées : ○ Augmenter le nombre de réunions d'information sur le métier d'assistant maternel en lien avec les RPE (Relais Petite Enfance). ○ Réunion spécifique pour la création en MAM et accompagnement des projets. ○ Le développement de l'information sur les aides dont les candidat(e)s peuvent bénéficier pour l'aménagement des locaux (un sujet qui interroge l'engagement de certain(e)s candidat(e)s dans ces métiers) ○ La mise en lien des candidat(e)s avec des assistants maternels du territoire, pour permettre des temps de rencontre autour du métier, des stages, un système de tutorat. ● Travailler sur la pérennité des métiers (prévenir les risques de rupture) ○ Poursuivre le travail mené avec les gestionnaires, directions des équipements d'accueil du jeune enfant, pour qu'ils mettent en place des actions de lutte contre les phénomènes d'épuisement au travail, et soient accompagnés en termes de méthodologie (diagnostic, plan d'action, GPEC...) ○ Faciliter l'accès à la formation continue et le développement de groupes d'analyse de la pratique (cf. réforme des modes d'accueil).
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	<u>Dès 2022 :</u> • Réunions de configuration de l'Observatoire • Actions d'information sur les métiers de la petite enfance • Réunion d'information des candidat(e)s à l'agrément • Actions d'accompagnement des gestionnaires <u>2023 :</u> • Création de l'Observatoire • Journée départementale autour des métiers de la petite enfance (reconduite en 2025 en fonction de l'évaluation de la première édition)
Indicateurs d'évaluation	• Taux de couverture de la demande d'accueil petite enfance par les modes d'accueil formels (lecture départementale et territoriale, en fonction du type d'accueil) • Nombre de candidat(e)s à l'agrément, nombre de nouveaux agréments d'assistant maternel, nombre d'assistants maternels

- Nombre de projets de MAM, de MAM ouvertes et analyse de la pérennité des projets, nombre de MAM
- Evolution de la mobilisation de la prime à l'installation des assistants maternels et de l'aide au démarrage des MAM
- Effectivité de l'organisation de la journée départementale
- Nombre de participant(e)s (recueil d'éléments de profil : nombre de familles, d'assistants maternels, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et autres professionnels de la petite enfance, origine géographique des participants,...)
- Taux de satisfaction des participant(e)s (questionnaire satisfaction) à cette journée

Action 2 : Développer des réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques

Contexte, Problématique

Comme le souligne le récent rapport (octobre 2021) produit par la Mutualité Française pour le Secrétariat d'Etat chargé de l'enfance et des familles sur le « *Tour de France des solutions d'accueil du jeune enfant en horaires atypiques* », **le travail en horaires atypiques ne cesse de se développer dans de nombreux secteurs professionnels** : « 13 millions de travailleurs exercent tard le soir, la nuit, tôt le matin, le week-end ou les jours fériés. Avec le problème crucial de devoir trouver un ou des modes d'accueil adaptés pour leur(s) enfant(s). Et pour ces parents en horaires atypiques, la tâche est encore plus ardue que pour les autres, comme le montre l'enquête réalisée par la Mutualité Française auprès des familles en avril 2021. (...) **68% des parents exerçant leur profession en horaires atypiques déclarent avoir recours à au moins 6 modes d'accueil différents pour leurs enfants !** » (p.6).

Dans le Tarn, l'enquête menée en mai-juin 2021 auprès de 1479 parents d'enfants de moins de 6 ans allocataires de la Caf ou de la Msa a montré que **30% des parents ont des besoins d'accueil le matin avant 7h30 et 25% le soir après 19h, 18% le samedi et 8% le dimanche**. Parmi ceux-ci, une part importante ne trouvent pas de solutions d'accueil pour leur enfant dans l'offre d'accueil individuelle ou collective, ou par le biais de leurs réseaux sociaux et familiaux. Si les grands parents sont fréquemment mis à contribution, **34% des parents d'enfants de moins de 6 ans interrogés n'ont pas la possibilité de mobiliser leur famille ou leur réseau social** pour garder leur(s) enfant(s) en cas d'urgence ou de besoins ponctuels.

Parmi les familles enquêtées, 125 déclarent avoir un besoin d'accueil le matin avant 7h30 et/ou après 19h et ne trouvent pas de solution d'accueil pour leur enfant. C'est le cas également de 118 familles qui ont un besoin d'accueil le samedi. A l'échelle de l'ensemble des répondants à l'enquête, cela représente **12 à 13% des familles qui se retrouvent sans solutions pour répondre à ces besoins**.

La réponse aux problématiques soulevées par l'accueil des enfants en horaires atypiques constitue donc un enjeu de plus en plus prégnant pour **faciliter l'accès à l'emploi**, mais aussi pour favoriser **la conciliation vie familiale - vie professionnelle** d'un grand nombre de familles du Tarn, en particulier sur les territoires qui voient arriver actuellement de nombreux nouveaux habitants qui ne

	disposent pas de ressources familiales ou amicales pour les aider à répondre à ces besoins. C'est un sujet qui doit cependant être appréhendé dans toute sa complexité. L'accueil des enfants en horaires atypiques ne concerne pas seulement les besoins d'accueil en matière de petite enfance, mais doit également couvrir les besoins d'accueil de l'ensemble de la fratrie et renvoie à des problématiques plus larges que le seul besoin de garde : les horaires atypiques constituent des périodes sensibles dans la journée de l'enfant. Dès lors, quelles sont les modalités qui répondent le mieux aux besoins de l'enfant ? Quelle continuité des différentes formes d'accueil peut-on privilégier et à quels coûts pour les familles et les services concernés ? Le premier Schéma départemental des services aux familles du Tarn s'était déjà donné pour objectifs d'impulser une offre d'accueil en horaires atypiques sur le nord et l'ouest du département, en complémentarité de l'offre existante sur le sud du département. Une expérimentation a été menée sur la Ville de Castres via l'accompagnement d'une association d'aide à domicile (Familles services), qui proposait un accueil à domicile chaque année à une trentaine de familles (Conventionnement avec l'Hôpital), avec une tarification préférentielle (via un subventionnement de la Caf et du partenariat privé). Cette réflexion a été menée aussi sur d'autres territoires, comme l'Agglomération Gaillac – Graulhet, mais n'a pas tenu longtemps ou n'a pu être déclinée du fait de la difficulté à trouver des prestataires mobilisables (confrontés aussi à des problématiques de recrutement), de mobiliser les partenaires locaux ou faute d'une réelle appropriation ou compréhension du dispositif par les familles. Pour les partenaires du Schéma, il convient donc d'approfondir la connaissance des besoins des familles, au plus près des territoires, de manière à imaginer des solutions « sur mesure », suffisamment souples pour s'adapter à la diversité des besoins des familles et des possibilités de mobilisation des acteurs. La réforme en cours des modes d'accueil intègre pleinement cette dimension, et des études très récentes apportent des retours d'expériences dont les partenaires du Tarn pourront s'inspirer, tout en les adaptant aux configurations locales.
Objectifs opérationnels	• Mieux cerner les besoins sur les territoires • Recenser les actions et dispositifs expérimentés dans le Tarn pour répondre aux besoins d'accueil des enfants en horaires atypiques • Evaluer l'impact et la pertinence des actions existantes • Etudier les différentes solutions développées sur d'autres territoires • Etudier la faisabilité et la pertinence des divers leviers mobilisables
Public cible	• Structures et professionnel(le)s de la garde à domicile • Acteurs de l'accueil collectif et individuel • Familles • Relais petite enfance • Partenaires du SDSF et des CTG impliqués sur ces enjeux
Contenu	• Mettre en place un groupe de travail spécifique (Caf, Département, Msa, services de l'Etat, collectivités, employeurs, associations d'aide à domicile, associations d'insertion...) qui aurait vocation à : ○ Recenser les initiatives existantes pour agir sur ce sujet sur le département du Tarn, tant en matière d'accueil collectif que d'accueil individuel, y compris à domicile (recueil d'informations auprès de la PMI, de la Caf, enquête auprès des collectivités – en particulier Relais petite enfance,...)

	○ Evaluer l'impact et la pertinence des actions existantes : familles ayant mobilisé les services, type de réponses apportées, freins rencontrés par les acteurs et les familles,... ○ Etudier les différentes solutions développées sur d'autres territoires (fonctionnement, acteurs impliqués, modalités d'accueil proposées, financement...) ○ Mieux cerner les besoins sur les territoires : appui sur les Relais petite enfance qui ont vocation à identifier les besoins sur les territoires, lancer une étude qualitative en ciblant des publics prioritaires (en fonction du profil des familles, des métiers fortement concernés par le sujet,...) ○ Etudier la faisabilité et la pertinence des divers leviers mobilisables : aide à domicile, assistantes maternelles, services de baby-sitting, solidarités intergénérationnelles,...
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	<u>2022</u> : - Recensement et évaluation de l'impact et de la pertinence des initiatives existantes - Etude des différentes solutions proposées sur d'autres territoires <u>2023</u> : - Etude qualitative avec les Relais petite enfance pour mieux cerner les besoins sur les territoires et cibler les publics prioritaires - Etude de la faisabilité et de la pertinence des différents leviers mobilisables <u>2024-2025</u> : accompagnement à la mise en œuvre des actions
Indicateurs d'évaluation	• Evolution du nombre de familles ayant des besoins en horaires atypiques qui rencontrent des difficultés et/ou ne trouvent pas de solutions d'accueil pour leur(s) enfant(s) (reconduite de l'enquête petite enfance et/ou enquête via les Relais petite enfance) • Effectivité de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs sur les territoires visant à répondre aux besoins d'accueil en horaires atypiques • Evolution du nombre de familles bénéficiaires de ces dispositifs • Taux de satisfaction des familles ayant bénéficié de ces dispositifs (enquête de satisfaction locale)

Action 3 : Accompagner les territoires dans le développement d'une politique innovante en direction de l'enfance et de la jeunesse

Contexte, Problématique

Les besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents sont au cœur des démarches de concertation et des projets sociaux déployés dans le cadre des Projets Educatifs de Territoire et des Conventions Territoriales Globales mises en œuvre sur le département.

Ces différentes démarches permettent de disposer d'une vision précise des besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents, de leurs évolutions, ainsi que de l'offre de services existante sur les territoires pour y répondre. Cependant, si cette matière a fait l'objet de **différentes capitalisations dans le cadre des diagnostics réalisés depuis 2018 sur le champ de la jeunesse** (dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles et du Plan Tarn Jeunesse), elle est en revanche **beaucoup moins partagée à ce jour à l'échelle départementale sur le champ de l'enfance**. Les partenaires du Schéma ne disposent pas d'une **vision globale des équilibres et déséquilibres territoriaux ou des manques repérés à l'échelle locale**.

[L'état des lieux détaillé réalisé en 2018 sur le champ de la jeunesse permet par ailleurs de constater sur le département la présence d'une pluralité d'acteurs (majoritairement associatifs) qui mettent en œuvre des actions très diverses surtout centrées sur le loisir, mais développent aussi parfois des axes et des initiatives en matière d'éducation à la citoyenneté.

Les accueils jeunes du département se distinguent au niveau des périodes et/ou horaires d'ouvertures au public. Il faut noter également que plusieurs territoires tarnais n'ont pas de lieux dédiés pour accueillir les jeunes et proposer des animations. Toutefois, pour certains le coordonnateur et/ou la commune peut être à l'initiative d'actions ponctuelles (ex. chantier loisirs jeunes).

Cela conduit à des inégalités territoriales en termes d'offre selon les territoires intercommunaux. C'est en général sur les territoires où se trouvent le plus de jeunes que nous trouvons un développement de services plus important. L'enjeu est alors celui d'un bon maillage territorial et des modalités d'accès de tous les jeunes aux services qu'ils soient ou non présents sur leur territoire de proximité, ainsi que la capacité des acteurs à aller vers les jeunes.] *(reprise des éléments de contexte de l'action 5 du premier document partagé en comité de pilotage)*

Par ailleurs, les entretiens et rencontres menés dans le cadre de la préparation du Schéma ont montré que **la coordination et la cohérence des interventions pouvait être renforcée entre les projets sociaux de territoires (PEDT, CTG,...)** portés collectivement par les acteurs locaux et départementaux, **au service de la continuité et de la qualité éducative** proposée aux enfants, aux jeunes et à leurs familles. Régis par une multiplicité de formes, de dispositifs, d'activités, de ressources, les axes différenciés de ces politiques (réussite éducative, éducation formelle et informelle, accompagnement de la parentalité...) nécessitent d'être coordonnés et articulés pour créer une continuité d'intervention, dans une logique de co-éducation avec les familles.

Différents enjeux ont été soulignés par les acteurs locaux tels que la **pénurie d'animateurs**, en particulier lors des périodes de vacances scolaires, les freins à la montée en compétences des équipes éducatives (difficulté d'accès au BAFA,...), les besoins d'accompagnement des équipes sur **la prise en compte du soutien à la parentalité** par les structures d'accueil des enfants et des jeunes ou **l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques**.

	Afin de disposer d'une meilleure vision de l'offre de services existante et des manques potentiels en la matière, mais aussi des besoins des enfants et des jeunes (et de leurs parents) et des professionnels, les partenaires du Schéma souhaitent donc consolider les éléments de diagnostic existants aux échelles locales et départementale sur le champ de l'enfance et de la jeunesse, de manière à mieux cibler les actions d'accompagnement à mettre en œuvre pour construire un maillage cohérent de services à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles, renforcer la qualité éducative proposée sur les territoires, ainsi que la montée en compétences des équipes, mais aussi
Objectifs opérationnels	• Disposer d'une meilleure connaissance des besoins des enfants, des jeunes, de leurs parents, ainsi que des professionnels et élus qui agissent auprès de ces publics • Mieux appréhender l'offre de services proposée sur les territoires • Construire un maillage cohérent de services à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles • Identifier des pistes d'action pour améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs parents • Valoriser les territoires innovants, les bonnes pratiques en la matière • Favoriser les échanges entre les différentes parties prenantes
Public cible	• Enfants (3-10 ans), jeunes (11-25 ans) et leurs parents d'enfants • Acteurs du champ éducatif • Elus et techniciens concernés des collectivités locales • Partenaires du SDSF
Contenu	Mettre en place un groupe projet associant notamment le SDJES, la Caf, la Msa, le Service de la jeunesse et des sports du Département du Tarn, des représentants des coordinateurs de territoire des collectivités et du groupe de travail jeunesse et sports du Tarn, l'ARS..., qui aurait vocation à : • Organiser des actions d'information et de sensibilisation des élus en charge de la jeunesse • Soutenir la création et le développement de dynamiques territoriales locales • Consolider les éléments de diagnostic existants aux échelles locales et départementale sur les champs de l'enfance (3-11 ans) avec les enseignements des différents diagnostics réalisés depuis 2018 sur le champ de la jeunesse : ○ Recensement et capitalisation des démarches de diagnostic menées sur les territoires (dans le cadre des CTG notamment, mais aussi des évaluations des PEDT) : statistiques, connaissance de l'offre, qualité d'accueil ... Repérer les manques potentiels et les informations complémentaires à mobiliser. ○ Partage des enseignements de ces diagnostics locaux : points de convergence, manques,... ○ Sur la base de ces enseignements, étude des investigations nécessaires pour renforcer la qualification des besoins (exemple études ciblées sur certaines thématiques,...) ○ Recueil auprès des coordonnateurs de territoires d'éléments objectivés sur l'offre de services proposée, les conditions d'accueil, la qualification des personnels, leur profil, les problématiques de recrutement, l'accès à la formation des acteurs, implication des parents, la structuration de la gouvernance sur les territoire, les cadres structurants de ces politiques publiques (projets éducatifs de territoire,...) → Travail autour d'une trame commune de consultation des coordonnateurs (vocabulaire commun)

Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	<u>2022</u> : - Recensement et capitalisation des démarches de diagnostic menées sur les territoires, partage des enseignements <u>2023</u> : - Approfondissements (études ciblées) - Consultation des coordonnateurs de territoire - Identification des actions à mettre en œuvre <u>Sur toute la période du Schéma</u> : - Actions d'information et de sensibilisation des élus en charge de la jeunesse - Soutien à la création et au développement de dynamiques territoriales locales
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de rencontres du groupe projet • Partenaires impliqués dans la démarche • Nombre de rencontres territoriales avec les élus • Taux de retour de la consultation auprès des coordonnateurs de territoires • Taux de satisfaction des partenaires impliqués

Action 4 : Accompagner les animateurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux attentes et besoins de tous les jeunes

Contexte, Problématique	Selon l'étude réalisée dans le Tarn en 2018, les structures jeunesse s'adressent en théorie aux jeunes de 11 à 17 ans, et au-delà pour certaines, mais le cœur de cible en réalité est le plus souvent composé des jeunes de moins de 15 ans. Cela est en partie liée à l'autonomisation des jeunes, mais également au fait que les professionnels sont souvent démunis pour répondre aux attentes et besoins des plus âgés. Par ailleurs, l'animation jeunesse se limite parfois à une proposition d'activités de loisirs qui ne favorise pas toujours l'autonomie, la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes. Or, les parents, et dans une moindre mesure les jeunes eux-mêmes, expriment des attentes vis-à-vis des institutions et des collectivités pour que les jeunes soient davantage associés à la vie locale, avec une prise en considération en tant que citoyens à part entière.
Objectifs opérationnels	• Accompagner les animateurs dans le développement de compétence en démarches de projet afin de favoriser l'autonomisation, la participation et l'engagement des jeunes ; • Développer le « aller vers » et le « hors les murs » pour accéder aux jeunes qui ne fréquentent pas les structures avec une attention particulière pour les jeunes ruraux et les jeunes filles des QPV ; • Développer une présence sur les réseaux sociaux sur des horaires atypiques (soirs et weekend).
Public cible	• Animateurs jeunesse

Contenu	• Mise en place d'action de formation continue des animateurs • Déploiement et animation du réseau des promeneurs du net • Travail sur les passerelles entre les structures enfance et les structures jeunesse
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma
Indicateurs d'évaluation	• Mobilisation des animateurs dans les actions de formation organisées, • Nombre de promeneurs du net dans le Tarn

Action 5 : Améliorer l'orientation et l'information des familles

Contexte, Problématique	Les services et professionnels dédiés à l'accueil et à l'orientation des familles sur les territoires ont vocation à leur permettre de trouver plus facilement les ressources à même de répondre à leurs besoins ou leurs questionnements. Les enquêtes menées dans le cadre de la phase de diagnostic du Schéma montrent que les marges de progrès en la matière sont importantes. Sur le champ de la petite enfance, 50% des parents d'enfants de moins de 3 ans et 28% des parents d'enfants de 3 à 6 ans ont déclaré avoir rencontré des difficultés à trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins et attentes, et 42% précisent avoir rencontré des difficultés à obtenir une information sur les aides financières existantes. Les services et actions d'accompagnement de la parentalité apparaissent également largement méconnus. Dans l'enquête, seuls 34% des parents avaient déjà entendu parler de lieux ou d'actions permettant aux parents de discuter de leurs expériences, de leurs difficultés ou de questions éducatives et à peine plus de 18% avaient entendu parler du Réseau Parents 81. Parmi ceux qui n'avaient jamais sollicité de ressources relatives à la parentalité, 51% répondent qu'ils n'en ont jamais entendu parler, 44% ne savent pas où elles sont proposées et 28% pensent que ces ressources ne leur sont pas destinées. De nombreuses initiatives ont été déployées localement et à l'échelle départementale pour améliorer l'information des familles. Une diversité de ressources - guichets uniques, Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM), structures petite enfance / d'animation de la vie sociale, professionnels de santé, du champ médico-social... - proposent localement un accueil, une écoute, des actions d'information, un accompagnement individuel ou collectif à ces publics. Des initiatives ont été engagées à l'échelle départementale pour diversifier les canaux d'information : actions et outils du Réseau Parents 81, alimentation du site « mon-enfant.fr »,... Cependant, en dépit de ces efforts, cette information reste encore très segmentée et morcelée suivant les territoires et les thématiques concernées. Les canaux de communication varient par ailleurs fortement suivant les actions :
-------------------------	--

	dans l'enquête menée auprès des familles les affiches, flyers ou programmes sont le principal vecteur d'information (35%) de ceux qui mobilisent les ateliers parents-enfants. Le bouche-à-oreille est la source d'information la plus efficace (30%) pour les sorties et vacances familiales. Les parents qui passent par une médiation familiale se sont le plus souvent renseignés par eux-mêmes (30%). Si la profusion d'informations peut donner le sentiment d'avoir l'information à portée de main (via Internet notamment), celle-ci n'est pas forcément filtrée, qualifiée. Les outils d'information et de communication ne suffisent pas et doivent être au service des relais qui vont accompagner les publics vers les réponses les plus adaptées à leurs besoins. Certaines familles font part de leurs difficultés à bien comprendre le sens et le contenu des actions qui leur sont proposées (clarté et accessibilité du message, contenu parfois trop tourné vers les professionnels, difficultés liées à la maîtrise de la langue,...), d'autres n'osent pas franchir la porte des lieux et espaces où ces actions et services sont proposés. Par ailleurs, si les ressources ne manquent pas sur les territoires, celles-ci ne sont pas toujours visibles ou leurs missions ne sont pas forcément bien appréhendées par les familles. Les résultats des enquêtes montrent de grandes disparités suivant les territoires, révélatrices de la couverture inégale de ces ressources sur le département, mais également de la disparité des pratiques des acteurs locaux. Les démarches engagées dans le cadre des Projets de territoires (Conventions territoriales globales, Projets éducatifs de territoires,...) se sont parfois emparées de ces questions de manière à mieux organiser l'accueil et l'orientation des familles, coordonner les initiatives, préciser le rôle de chacun dans la chaîne d'information, mais aussi mieux accompagner les professionnels (ou bénévoles) dans ces fonctions d'information et d'orientation des publics. Depuis de nombreuses années, les champs d'intervention couverts par le Schéma sont en effet en constante mutation. Les évolutions en termes de réglementation, de dispositifs, de besoins des familles, les mutations des territoires de compétence, complexifient l'environnement dans lequel exercent les acteurs des services aux familles. Ces derniers expriment le besoin d'être soutenus dans leurs fonctions pour mieux appréhender ces changements, adapter leurs pratiques et mieux répondre aux attentes des familles dans un souci d'amélioration constante de la qualité de service proposée.
Objectifs opérationnels	• Améliorer l'information des familles sur les ressources existantes • Valoriser ces ressources et améliorer la connaissance de ce qu'elles proposent pour les familles • Diversifier les canaux de communication / information pour diversifier les publics touchés • Elargir les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/services aux familles, et faciliter l'accès aux services • Mobiliser les réseaux d'acteurs locaux pour faciliter la coordination des initiatives en la matière et la mutualisation des outils
Public cible	• Tous les parents (avec une attention particulière pour les publics en situation de vulnérabilité) • Acteurs en charge des services aux familles sur les territoires et/ou relais d'information auprès des habitants • Réseau d'acteurs, professionnels ayant des fonctions de coordination sur les territoires (chargés de coopération CTG, coordinateurs petite enfance,...) • Elus locaux
Contenu	Trois priorités ont été retenues par les partenaires du Schéma pour améliorer l'orientation et l'information des familles : • Construire des outils communs à l'échelle des territoires pour présenter l'offre existante (cartographie des ressources,...), et les diffuser sur l'ensemble des lieux ressources / structures d'animation de la vie sociale / tiers

	lieux / temps d'accueil et événements largement fréquentés par les familles : Maison des services aux publics, maison associations, écoles, structures petite enfance (EAJE & accueil individuel), Maisons France Services, Centres sociaux et espaces de vie sociale, locaux des professionnels de santé, • Développer les stratégies d'« aller-vers » et les outils itinérants pour toucher les publics qui ne viennent pas : recenser les actions, bonnes pratiques et expériences de terrain • Favoriser le déploiement de la stratégie des « 1000 premiers jours » pour sensibiliser, informer, fédérer les acteurs au niveau local, valoriser les outils développés dans le cadre de cette stratégie : site Internet et application des 1000 premiers jours, guide national envoyé aux familles, « bébé box » diffusés à la maternité, étude des possibilités des proposer des permanences, espaces d'information sur les maternités et maisons de naissances, d'utiliser le livret Caf-PMI-CPAM du parcours naissance pour insérer des fiches locales, relatives aux actions parentalité et à l'ensemble de l'offre de services proposée aux familles,... • Poursuivre l'accompagnement dans l'offre digitale proposée autour des sites monenfant.fr et Caf.fr, en lien avec le déploiement de l'offre de services des Relais Petite Enfance
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	Engagement de la réflexion sur les trois priorités retenues dès 2022 et déploiement des actions sur toute la durée du Schéma
Indicateurs d'évaluation	• Effectivité de la mise en place des outils d'information (y compris l'actualisation du livret Caf-PMI-CPAM) et analyse de leurs modalités de diffusion à l'échelle des territoires • Analyse de la couverture territoriale des permanences, espaces d'information dans les maternités et maisons de naissance • Nombre de réunions du groupe projet départemental mis en place autour de l'information et de l'orientation des familles et analyse qualitative de ses productions



Action 6 : Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité

Contexte, Problématique

Le terme de « vulnérabilité » a peu à peu pris une place grandissante dans les discours des pouvoirs publics et des médias pour désigner une **multitude de situations** : du handicap à la pauvreté, de la précarité professionnelle à la relégation territoriale.

Dans la lettre circulaire CNAF du 1er octobre 2009 sur les orientations en matière de travail social, la « **vulnérabilité** » est décrite comme une **situation ayant un caractère momentané, au contraire de la précarité « dont l'état s'inscrit dans la durée »**. La situation de vulnérabilité est définie comme « *la conséquence du passage d'un état de stabilité à un état d'instabilité qui fragilise ou dégrade la situation ou la personne. Elle peut déboucher sur la précarité s'il y a enchaînement ou cumul des difficultés* ».

Ainsi définie sous cet angle, la vulnérabilité n'est **pas seulement liée à la situation familiale et économique** (monoparentalité et faibles revenus, isolement social etc.) mais elle peut aussi être engendrée par un événement de vie (perte d'emploi, séparation, veuvage, maladie, handicap, décès d'un enfant...), par des conditions matérielles (logement surpeuplé, logement non décent, expulsion...), un cadre de vie (absence d'équipements de proximité, environnement immédiat dégradé), impactant ou modifiant la vie familiale.

De nombreux travaux ont montré que **ces facteurs ont tendance à se cumuler**, s'enchevêtrer, parfois dans des mécanismes qui s'auto-alimentent : une personne pauvre a davantage de risques d'être en mauvaise santé, isolée, mal logée. Le mal-logement peut avoir un impact sur l'isolement, etc. Comme le souligne le Crédoc, dans son Cahier de recherche « Tous autonomes et vulnérables à la fois : état des lieux des publics fragiles » (décembre 2019), « *aborder la vulnérabilité (plutôt que de parler du handicap, ou de la pauvreté, etc.) c'est donc chercher à approcher de manière dynamique les processus, afin de prévenir une possible bascule, et mettre en place des politiques sociales préventives* ». Si l'objectif est bien d'accompagner toutes les familles qui en font la demande, une attention particulière doit être portée sur des singularités pour prévenir les situations de fragilité.

Pour développer ces politiques préventives, il convient néanmoins pour les partenaires du Schéma de **mieux appréhender les situations et problématiques qui peuvent fragiliser les familles, les pratiques et les postures à adopter pour y répondre, et les différents niveaux d'intervention à investir**. Les professionnels sont souvent isolés sur les territoires pour répondre aux problématiques des familles, à des situations d'urgence ou des enjeux pour lesquels ils ne disposent pas d'une vision suffisamment précise des réponses existantes à l'échelle locale ou départementale. Comment mieux repérer ces situations, accueillir, écouter, apporter les réponses adaptées aux besoins ? Comment travailler de manière transversale sans stigmatiser ? Comment prévenir des situations de vulnérabilité ?

Une grande diversité de besoins peuvent être identifiés, du repérage des ressources par les familles et les acteurs qui les accompagnent, au traitement des

	situations d'urgence, en passant par le développement d'actions d'aller-vers pour faciliter l'orientation et l'accès aux services des familles qui ne « demandent rien », et ne poussent pas la porte des institutions ou associations locales qui pourraient les aider et les accompagner. <u>Les problématiques étant extrêmement vastes, plusieurs axes de travail ont néanmoins été ciblés pour agir sur ces situations de vulnérabilité dans le cadre du Schéma :</u> ▪ Le développement des actions de prévention dans le cadre de la politique partagée menée autour des « 1000 premiers jours de l'enfant ». ▪ L'accompagnement des évolutions inscrites dans la réforme des modes d'accueil pour mieux traiter ces situations : exemple référent santé – inclusion dans les EAJE ▪ Le développement des places d'accueil pour les familles inscrites dans des parcours d'insertion (crèches AVIP) et plus largement l'accompagnement des politiques d'attribution des places sur les territoires. ▪ Le développement des actions de formation et d'accompagnement des professionnels autour de l'accueil et de l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité et des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques : politique « 1000 premiers jours », Plan Ambition Enfance Egalité, accompagnement à l'élaboration du projet social des équipements d'accueil, plan pauvreté ...
Objectifs opérationnels	• Mieux cerner les différentes situations de vulnérabilité et construire un vocabulaire, des pratiques et postures en commun • Accompagner les élus, professionnels petite enfance, enfance des territoires dans leurs politiques d'inclusion des familles en situation de vulnérabilité • Développer l'accueil et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques • Déployer le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) • Accompagner le déploiement de dispositifs proposant des solutions de répit aux parents confrontés à des situations de vulnérabilité
Public cible	• Familles en situation de vulnérabilité • Partenaires du SDSF • Acteurs en charge de l'accueil des enfants, des jeunes et des familles
Contenu	• Accompagnement des élus, et professionnels des territoires dans leurs politiques d'inclusion des familles en situation de vulnérabilité : ➡ Appui méthodologique, outillage, programmes de formation, construction d'une démarche qualité avec les professionnel(le)s et les élus locaux (par exemple dans le cadre des actions de l'association des maires) → <u>Différents axes de travail ont été retenus</u> ▪ Poursuite du déploiement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ▪ Accompagnement de la déclinaison de la réforme des modes d'accueil et de la stratégie nationale des « 1000 premiers jours » : mise en œuvre du « parcours » des 1000 premiers jours, promotion du site www.1000-premiers-jours.fr

et de l'application des 1000 premiers jours, mise en place des référents santé inclusion dans les EAJE...

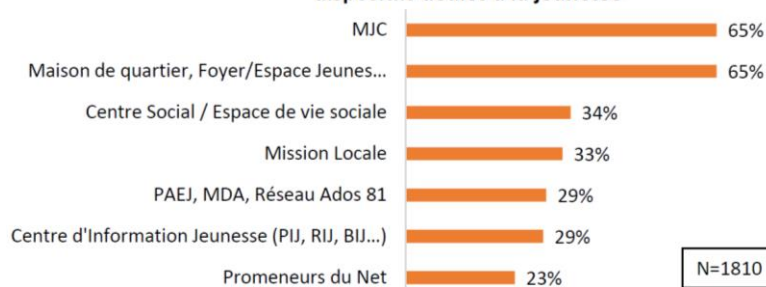
- **Développement des dispositifs de crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches AVIP) :** expérimentation en cours sur la CA2G et la Communauté de communes Carmausin-Ségala.
- **Accompagnement des territoires volontaires sur les pratiques, critères et méthodologies d'attribution des places d'accueil petite enfance :**
 - Recensement des pratiques sur le département, autour de l'accueil régulier et de l'accueil occasionnel : quels sont les moyens mis en place pour répondre à la vulnérabilité ? Qu'est-ce qu'une place d'urgence, un accueil occasionnel ?
 - Appui sur l'outil créé par l'Association des maires de France en 2019 pour accompagner la réflexion des élus sur l'attribution des places en accueil petite enfance. Une Charte a été formalisée, et les collectivités, en signant cette Charte, s'engagent à mener une réflexion en la matière.
- **Développement de l'accueil et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques**
 - **Développement d'un réseau de référents « sante inclusif » des EAJE et des référents santé PMI pour les assistants maternels (protocoles santé, protocole d'accueil individualisé,.....)**
 - **Promotion de l'action du Pôle Ressources Handicap** sur les territoires, au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), ainsi qu'auprès des assistants maternels et acteurs jeunesse du territoire : développement des formations, sensibilisation, analyses de la pratique.
 - Travailler sur un **protocole d'accueil départemental, guide de bonnes pratiques** (via un groupe de travail piloté par le PRH), destiné aux directeurs et équipes d'animation.
 - **Soutien des initiatives territoriales et associatives :**
 - Actions visant à travailler les passerelles, le partenariat entre les acteurs du champ médico-social (CAMSP,...) et les professionnels de la petite enfance, dans le cadre d'un programme de prévention et de sensibilisation (exemple projet « Agir tôt » mené par le CAMSP dans le Tarn)
 - Soutien des projets menés sur l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil des enfants

	Développement de la connaissance des dispositifs départementaux et locaux favorisant la mise en place de dispositifs de répit à destination des familles en situation de vulnérabilité, et accompagnement à la mobilisation de ces leviers sur le département (information/sensibilisation des acteurs locaux, soutien des actions menées en la matière,...) : poursuite des actions menées par la Caf (exemple : webinaire destiné aux partenaires professionnels de l'action sociale sur le répit et l'aide à domicile animé en novembre 2021) et le Département (dispositif CISAME,...)
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma
Indicateurs d'évaluation	- Taux de satisfaction des participants aux temps de rencontre organisés autour de la problématique de la vulnérabilité (questionnaires satisfaction) - Repérage et analyse qualitative des actions innovantes mises en place sur ces champs dans le cadre des actions menées par les acteurs départementaux et/ou des Projets de territoire - Evolution du nombre de structures accompagnées par le PRH (et couverture territoriale) - Effectivité de la création du protocole d'accueil départemental (enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques) - Evolution du nombre de familles accompagnées dans le cadre du dispositif des crèches AVIP - Evolution du nombre de familles bénéficiaires de dispositifs de répit sur le département (via un focus sur un ou plusieurs dispositifs)

Action 7 : Informer les jeunes et leurs familles des ressources et dispositifs existants, améliorer l'accès au droit

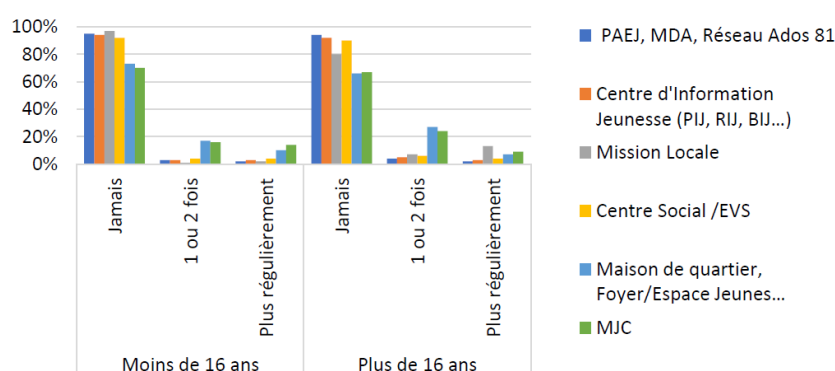
Contexte, Problématique	Selon le diagnostic réalisé en 2018, d'une manière générale, ce sont les structures qui proposent des activités de loisirs qui sont les plus connues et les plus fréquentées par les jeunes. Les structures plus spécifiques, ayant des champs d'intervention restreints (Mission locale, Point Accueil Ecoute Jeunes Maison des Adolescents ...) sont un peu moins connues des jeunes : un tiers des jeunes seulement disent les connaître.
--------------------------------	--

Taux de connaissance par les jeunes enquêtés des structures et dispositifs dédiés à la jeunesse



La connaissance progresse avec l'âge : ce sont les étudiants qui ont une connaissance plus importante des structures et des offres de services jeunesse.

Fréquentation des structures par âge



Les jeunes résidant dans les communautés d'agglomérations, et notamment celle de l'Albigeois, ont fréquenté ou fréquentent davantage les structures jeunesse que les jeunes du reste du territoire départemental.

Objectifs opérationnels	- Améliorer la connaissance et l'accessibilité des structures jeunesse, en particulier auprès des jeunes ruraux - Mieux articuler les dispositifs d'information
Public cible	Les jeunes et leurs familles
Contenu	Promotion du site "pourlesjeunestarnais.com" Déploiement d'une « boussole des jeunes » au niveau départemental et intercommunal Poursuite de l'accompagnement du réseau des PAEJ (Points Accueil Ecoute Jeunes)
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma. Pour la « boussole des jeunes » : sollicitation d'une aide financière dans le cadre de l'AAP 2022 Anru – PIA, attribution d'un poste Fonjep par l'Etat
Echéancier	Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma
Indicateurs d'évaluation	- Promotion du site "pourlesjeunestarnais.com" - Déploiement d'une boussole des jeunes au niveau départemental et intercommunal

Action 8 : Intégrer les enjeux de santé - bien être dans les politiques de jeunesse

Contexte, Problématique	Dans son rapport annuel sur les droits de l'enfant, publié le 17 novembre 2021, la Défenseure des droits Claire Hédon alerte sur l'état de la santé mentale des jeunes mis à mal par la crise sanitaire, avec notamment une augmentation des troubles dépressifs, des troubles anxieux et des phobies sociales. Le harcèlement en milieu scolaire ou sur les réseaux sociaux inquiète également les professionnels. Il concernerait entre 5 à 6% des élèves au total (source éducation nationale : enquêtes de victimation, DEPP 2011 – 2013-2015). Les filles seraient davantage exposées à des formes spécifiques de cyberviolence, à caractère sexiste et sexuel. De nombreuses actions de prévention se déroulent dans les établissements scolaires ou à l'université en partenariat avec des structures ressources (CIDFF, planning familial, PAEJ, etc.). Il existe également des outils nationaux (ligne d'écoute). Pour autant, les acteurs de jeunesse se disent désarmés face au mal-être et à l'isolement de certains jeunes pouvant mener à un décrochage scolaire et social. Ils soulignent également le rôle important des parents dans l'accompagnement des jeunes et leur accès aux soins.
Objectifs opérationnels	• Mieux détecter la souffrance et le mal-être des jeunes, savoir les orienter vers les structures adaptées pour une prise en charge efficace ; • Donner de la visibilité aux acteurs de prévention ; • Mieux accompagner les parents dans leur rôle éducatif et de protection.
Public cible	• Les acteurs de jeunesse et les parents
Contenu	• Déploiement de la Maison des adolescents et des Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), sécurisation de leur financement, et amélioration de la communication inter institutionnelle pour une prise en charge globale des jeunes. • Sensibilisation des parents sur le harcèlement, les addictions et conduites à risque. • Développement du dispositif promeneur du net à destination des parents • Information des acteurs de jeunesse sur les ressources en matière d'éducation à la santé
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma
Indicateurs d'évaluation	• Nombre d'actions de sensibilisation réalisées à destination des familles • Nombre d'actions de sensibilisation réalisées à destination des acteurs de jeunesse

Orientation 3 : Agir ensemble et développer la qualité des services

Action 9 : Animer et promouvoir un réseau des acteurs enfance - jeunesse au niveau départemental et au niveau local

Contexte, Problématique	Le discours des acteurs tend à indiquer un déficit de compétences professionnelles et pour certains de légitimité pour accompagner les jeunes ayant des besoins et demandes spécifiques et individualisés. Quelques-uns s'interrogent sur le fait de devoir intégrer de plus en plus les missions et les postures d'un travailleur social. Il est difficile pour les acteurs jeunesse des territoires d'avoir toutes les compétences spécifiques requises pour accompagner des jeunes, et particulièrement les plus de 16 ans, sur des projets individuels ou collectifs. L'enjeu n'est pas que tous les professionnels aient les moyens de répondre directement au public, mais qu'ils puissent avoir une connaissance fine de ce qui existe pour conseiller et orienter les jeunes. La mise en réseau devient alors essentielle, au niveau local mais aussi départemental.
Objectifs opérationnels	• Développer l'interconnaissance entre les acteurs pour améliorer l'orientation des jeunes vers les professionnels et structures adaptées
Public cible	• Les acteurs jeunesse, quel que soit leur champ d'intervention (éducation, social, santé, emploi, logement etc.)
Contenu	• Programmation régulière de temps d'information sur des dispositifs jeunesse, à raison d'une présentation d'une heure en visio les premiers jeudis de chaque mois : « les jeudis de la jeunesse » • Mise en place d'un espace de ressource en ligne pour les professionnels, adossé au site pourlesjeunestarnais.com • Regroupement régulier des acteurs de jeunesse au niveau territorial (intercommunalités ou bassin de vie) • Organisation d'une journée départementale autour de la qualité d'accueil au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma
Indicateurs d'évaluation	• Nombre d'actions réalisées et de participants • Nombre et profils des partenaires impliqués dans la préparation de la journée départementale • Nombre de participants à la journée • Taux de satisfaction des participants (questionnaire de satisfaction : qualité de l'organisation et du contenu proposé, apports perçus,...)

Action 10 : Sécuriser l'action des acteurs associatifs (enfance – jeunesse, parentalité,...)

Contexte, Problématique	Les associations jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse, de parentalité. Elles expriment de manière unanime des difficultés liées à la multiplicité des tâches et des missions à assumer induite par un financement à base d'appels à projets annuels au détriment d'un financement pluriannuel global. La précarité financière engendrée par ce mode de financement les limite dans le développement d'actions innovantes sur les territoires. Elles observent également une précarisation du métier d'animateur (disparition des contrats aidés) qui ne favorise pas la création d'un lien de confiance avec les familles et les jeunes.
Objectifs opérationnels	• Conforter l'action des associations en sécurisant leur financement ; • Améliorer l'articulation des fonds publics et simplifier les démarches administratives de demande de subvention.
Public cible	• Associations portant des actions en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse
Contenu	• Augmentation du recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs comme mode de financement des activités associatives • Création d'une conférence des financeurs pour traiter les actions inscrites au volet jeunesse du SDSF par les institutions au niveau départemental (CAF, MSA, Département, Etat) : • Harmonisation des co-financements pour les actions qui s'inscrivent dans les objectifs du SDSF
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma. Organisation d'une conférence des financeurs du SDSF
Echéancier	Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma
Indicateurs d'évaluation	• Installation effective de la cellule départementale • Nombre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs signées par chacune des institutions • Nombre d'appels à projets lancés conjointement par les institutions départementales

Action 11 : Développer le travail en réseau des acteurs de la parentalité : rencontres, formations, outillage

Contexte, Problématique

Les investigations menées dans le cadre de l'évaluation du premier SDSF (phase de diagnostic) ont montré la **satisfaction des acteurs quant à la dynamique développée par le Réseau Parents 81 à l'échelle départementale**. Animé par l'Acepp81 depuis 2015, ce réseau a **renforcé sa place sur le département, sa reconnaissance**, l'outillage des professionnels et bénévoles du département, via des permanences et temps d'échanges délocalisés, réunions départementales REAAP et CLAS, des formations, le suivi des porteurs d'initiatives et du dispositif « Bulles de rêves » (expérimenté à partir de 2018), ainsi que l'animation du site reseauparents81.fr (et de la page Facebook associée). Les partenaires du Schéma soulignent la réalité de cette mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité sur le département, mais aussi l'apport de cette dynamique pour améliorer la lisibilité et la visibilité des ressources pour les familles et les acteurs, ainsi que son impact sur la mobilisation des institutions et collectivités autour du soutien à la parentalité.

Des dispositifs comme le REAAP et Bulles de rêves notamment sont perçus comme des sources d'innovation et de partage permettant de couvrir tous les temps de l'enfant, de soutenir les initiatives de parents, et d'investir des problématiques transversales comme l'accompagnement des parents en difficulté face au numérique ou le droit au répit en 2019.

Les partenaires du Schéma souhaitent donc poursuivre les dynamiques engagées, approfondir collectivement les sujets et les axes de travail énoncés dans le cadre du Schéma, et **développer la communication auprès des familles** (le Réseau Parents 81 n'est connu que par 18% des familles interrogées dans l'enquête parentalité).

Des collectifs locaux ont également contribué à développer et diversifier les réponses aux problématiques soulevées par les parents sur les territoires du Tarn. Cependant **ces dynamiques locales sont peu développées** sur le département et de nombreux territoires constituent encore des « zones blanches » en la matière. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par l'accueil et l'accompagnement des parents ne sont pas forcément mobilisés autour de ces dynamiques collectives. Dès lors comment valoriser l'existant et faire partager l'expérience des territoires ayant développé des pratiques en la matière ? Comment impliquer au mieux le réseau des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et autres professionnels de la petite enfance, du handicap, les Relais Petite enfance (RPE), travailleurs sociaux et acteurs de l'enfance et de la jeunesse,... ? Quelle est l'échelle la plus pertinente et quels sont les acteurs les plus légitimes pour animer ces dynamiques ? Ces questionnements méritent d'être discutés et mis en débat à l'échelle départementale et locale, en particulier avec **les structures d'animation de la vie sociale, centres sociaux et espaces de vie sociale en premier lieu, qui jouent ou ont à jouer un rôle clef en la matière**, via la mobilisation des référents Familles et de leur projet d'animation collectif familles, leur fonction d'ensembliser des partenariats autour du soutien à la parentalité sur les territoires.

Le développement en cours des Conventions territoriales globales (CTG) peut constituer une opportunité d'approfondir les modalités de cette mise en réseau des acteurs. Le fonctionnement de ces collectifs / réseaux nécessite en effet une forte mobilisation des acteurs locaux, **des pratiques adaptées et un travail conséquent d'animation et de coordination**, qui doit être soutenu et accompagné pour ne pas fragiliser ces dynamiques.

Objectifs opérationnels	• Consolider la dynamique collective du Réseau Parents 81 • Développer le soutien aux collectifs locaux de soutien à la parentalité • Favoriser le partage d'expériences entre les collectifs existants et d'autres territoires susceptibles de développer ces dynamiques locales • Outiller les acteurs de proximité afin d'améliorer la qualité des réponses aux familles • Repérer ce qui fait sens commun
Public cible	• Acteurs départementaux et locaux du soutien à la parentalité • Partenaires du Schéma départemental des services aux familles
Contenu	• Poursuite du soutien apporté au développement du Réseau Parents 81 • Mise en place d'une formation pour travailler sur un socle commun de savoirs et de compétences autour de la posture d'accueil et d'écoute des familles • Déploiement d'une formation-action (prestation) / d'une boîte à outils - « kit d'aide » - au développement du partenariat pour créer ou conforter des dynamiques locales sur la parentalité : pour quoi et comment « faire réseau » ? Dans quel but ? avec quelle stratégie ? → Appui sur les ressources et le savoir-faire des structures d'animation de la vie sociale → L'animation et le pilotage des CTG en cours de déploiement pourront être mobilisés pour créer/accompagner les dynamiques (rôle important des chargés de coopération CTG et des coordonnateurs de proximité). → Une mise en réseau qui pourra s'appuyer sur les comités ou coordinations locales existants : Contrat de Ville, Contrat local de santé, Projets Educatifs Territoriaux, Projets de Réussite éducative,....
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	Poursuite du soutien apporté au Réseau Parents 81 sur toute la durée du Schéma 2022-2023 : mobilisation de la formation-action et création de la boîte-à-outils pour faciliter le développement de collectifs locaux de la parentalité 2023 : mise en place de la formation « socle commun de savoirs et de compétences »
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de participants à la formation proposée : type de structures et territoires représentés • Taux de satisfaction des participants sur cette formation • Taux de satisfaction des acteurs sur les apports du Réseau Parents 81 • Taux de satisfaction des acteurs sur la pertinence et les apports de la formation-action et de la boîte-à-outils proposée pour faciliter le développement des partenariats locaux autour du soutien à la parentalité • Evolution du nombre et de la couverture territoriale des collectifs locaux parentalité • Analyse qualitative des dynamiques développées dans le cadre de ces collectifs

Action 12 : Assurer l'articulation entre les projets de territoires et le Schéma départemental des services aux familles

Contexte, Problématique	Assurer l'articulation et les convergences entre les démarches portées à l'échelle départementale dans le cadre du SDSF et les dynamiques développées à l'échelle des territoires dans le cadre des Projets de territoire constitue un enjeu clef du renouvellement de ce Schéma départemental des services aux familles. Les coordonnateurs de territoire, chargés de coopération CTG, responsables enfance jeunesse des collectivités..., jouent un rôle essentiel dans l'animation de ces dynamiques à l'échelle des communes et intercommunalités du Tarn, et peuvent alimenter et enrichir le déploiement des actions du Schéma départemental. La mise en lien de ces coordonnateurs peut faciliter l'articulation entre ces différentes démarches, le partage d'expériences et la mise en œuvre de temps de travail collectifs pour favoriser l'appropriation par chacun de ces fonctions, qui ont pris une nouvelle dimension avec le développement en cours des Conventions territoriales globales sur les territoires du Tarn. Certains professionnels peuvent être relativement isolés sur leurs territoires. Ces temps d'échanges collectifs apportent une valeur ajoutée à la conduite de leur action, via le partage d'actualités sur les dispositifs impulsés à l'échelle départementale et nationale, les orientations, l'offre de services et les politiques publiques déployées/soutenues par différentes institutions partenaires (Caf, Msa, Education nationale,...), les modalités d'accompagnement mobilisables, les évolutions de la réglementation, comme la valorisation des expérimentations mises en œuvre sur différentes collectivités du département dont ils pourraient s'inspirer. Un réseau de coordonnateurs de territoires avait été animé par la Caf et la Msa il y a une quinzaine d'années, pour partager de l'information sur les politiques territoriales, les évolutions de la contractualisation (Contrats temps libres,...). Ce réseau s'est délité mais des liens s'étaient maintenus entre certains coordonnateurs, notamment sur le champ de la petite enfance, pour échanger, partager des outils et des informations sur leurs différents champs d'action. Cette mise en lien peut prendre différentes formes, et leurs modalités devront être discutées avec les coordonnateurs : réseau départemental animé par une/des institutions départementales ou une tête de réseau associative, par les coordonnateurs eux-mêmes constitués ou non en association (à l'image des dynamiques existantes sur d'autres départements), collectifs organisés de manière formelle ou informelle à l'échelle des bassins de vie, plateforme d'échange et de partage d'informations etc... Si la plus-value de ces échanges est largement partagée par les acteurs, leur animation et modalités de mise en œuvre doit cependant être pensée de manière à répondre aux besoins et possibilités de mobilisation de chacun, ainsi que des institutions départementales potentiellement impliquées dans la démarche.
Objectifs opérationnels	• Développer les échanges et l'interconnaissance entre les territoires • Partager l'information et la veille réglementaire • Accompagner les territoires sur la prise en compte des enjeux nationaux et départementaux • Favoriser l'échange de pratiques et le partage d'expériences, la diffusion d'outils partagés • Faciliter les coopérations, le partenariat • Construire des projets communs (en lien avec les orientations du Schéma)

Public cible	• Chargé(e)s de coopération CTG • Coordonnateurs enfance jeunesse • Associations et fédérations départementales (Familles rurales, Francas, Ligue de l'enseignement, MJC, APF France handicap, UDAF...) • Tout acteur impliqué dans le projet de territoire
Contenu	• Articulation et promotion des politiques publiques auprès des interlocuteurs de territoire (webinaires, outillage, montée en compétence via formation...) • Encourager la mise en réseau des coordonnateurs de territoires, chargés de coopération... ○ Les modalités seront discutées avec les acteurs concernés, cependant – à titre d'exemple - un questionnaire pourrait être diffusé à destination de l'ensemble des coordonnateurs, pour recueillir de premiers éléments d'information sur : ▪ Les acteurs qui seraient prêts à s'engager dans cette dynamique (et leurs fonctions) et selon quelles modalités ? (participation aux rencontres, au fonctionnement et à l'organisation de ces temps d'échange,...) ▪ Leurs attendus vis-à-vis de ces rencontres, de cette mise en lien des coordonnateurs, leurs besoins ▪ Leurs possibilités de mobilisation : quelle fréquence de réunions ? Sur quel format (réunions à la journée, demi-journée, plateforme d'échange...) ? En départemental ou délocalisé ? ... ▪ L'animation attendue : des temps très formels, plus informels,... ▪ Les sujets à prioriser • Favoriser la contribution de ces acteurs au Schéma départemental des services aux familles via la participation à des travaux à l'échelle départementale (diagnostic, remontée de besoins, d'initiatives...) ○ Exemples : partage des enseignements des diagnostics locaux sur les besoins des enfants et leurs parents (cf. Action 3), action relative à la qualité d'accueil et à la continuité éducative sur les territoires,...
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
Echéancier	<u>2022</u> : - Construction d'actions concertées de communication (ex : webinaire plan mercredi, rendez-vous réguliers ritualisés...) - Organiser une réunion départementale des coordonnateurs, chargés de coopération <u>A partir de 2023</u> : Organiser et structurer la contribution des professionnels à l'enrichissement du Schéma départemental des services aux familles
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de rencontres organisées • Nombre de participants et recueil d'éléments de profil : fonctions, territoires • Taux de satisfaction des participants (questionnaire satisfaction et analyse qualitative des apports pour chacun)

La gouvernance du Schéma

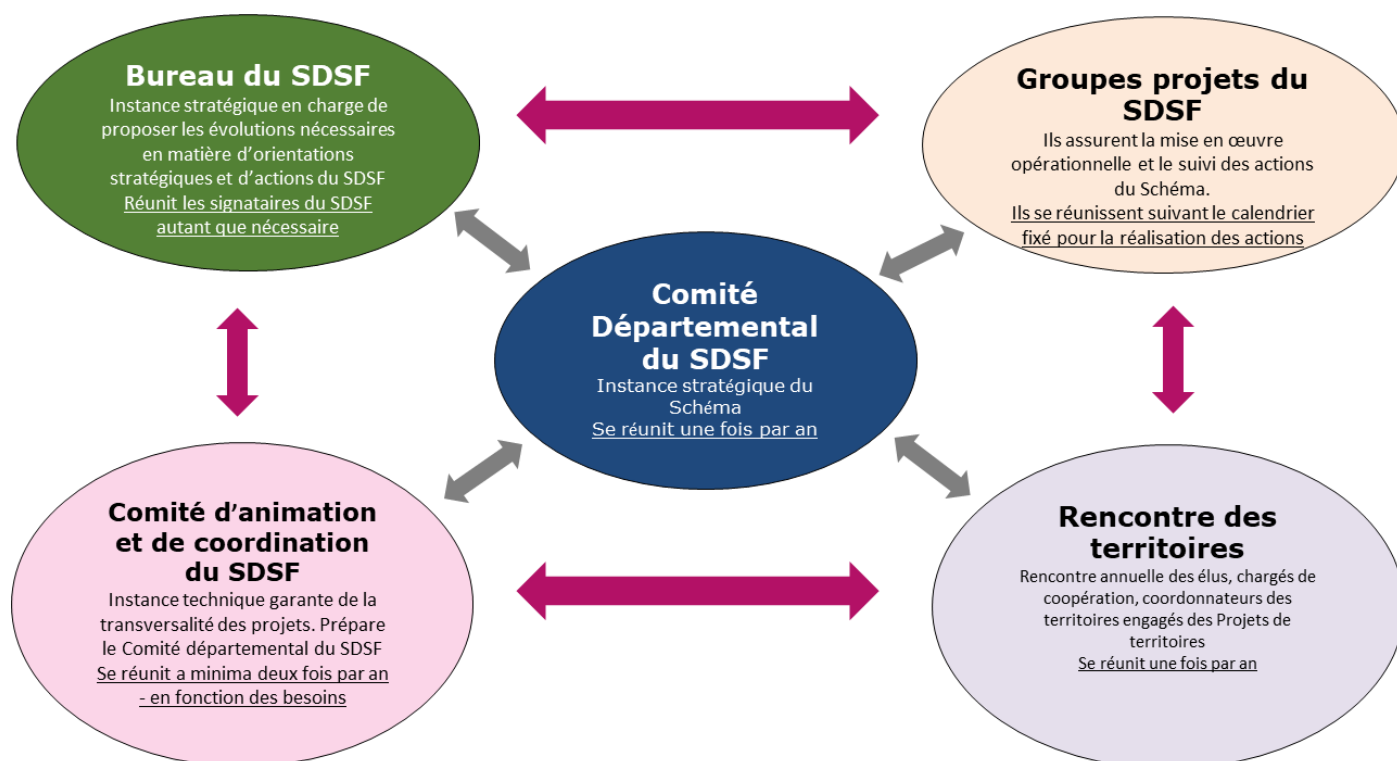


Pour mener à bien les objectifs du schéma, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage, d'animation et de coordination. Tirant les enseignements du fonctionnement des instances du premier schéma, l'organisation définie vise à renforcer **la participation de l'ensemble des parties à la réussite des actions**, à **rendre plus fluide et efficiente leur animation et le déroulement des travaux** engagés par les partenaires.

L'organisation des instances du Schéma garantira la **collégialité** des analyses et des orientations, pour favoriser une **coopération dans la transversalité autour d'ambitions partagées** au service des familles et des jeunes.

Le **Comité départemental des services aux familles**, réunissant régulièrement l'ensemble des partenaires, constituera l'**instance stratégique**, de pilotage du Schéma. Elle aura pour fonction de piloter l'avancée de la démarche, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions.

La gouvernance du Schéma départemental des services aux familles du Tarn 2022-2026





La composition et les fonctions de chaque instance

Le Comité Départemental des Services aux Familles

Composition	
Présidence	Préfet du Tarn ou son représentant
Vice-présidence	Président de la Caisse d'allocations familiales ou son représentant Président du Conseil Départemental ou son représentant Représentants des Maires et Présidents de Communautés du Tarn
Membres	La composition de cette instance intégrera le contenu du décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel.
Composition	
Le Comité de pilotage est composé des représentants politiques et techniques de l'ensemble des partenaires du Schéma. En fonction de l'ordre du jour, les représentants permanents solliciteront la participation des techniciens compétents de leurs institutions/organisations.	
Animation	
Il est réuni sous l'autorité de madame la Préfète, en coordination avec le Conseil Départemental, la Caisse d'allocations familiales et les représentants des Maires et Présidents de Communautés du Tarn. La Caisse d'allocations familiales sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec le Conseil Départemental, l'Etat et les représentants des Maires et Présidents de Communautés. Cette mission s'inscrira dans les missions de secrétariat général du comité départemental des services aux familles dévolues aux CAF et définies par une prochaine lettre circulaire de la CNAF.	
Fonctions	
Le CDSF est composé des représentants politiques et techniques de l'ensemble des partenaires du Schéma. C'est l'instance stratégique, de pilotage du Schéma départemental des services aux familles. Il a pour fonction de piloter l'avancée du Schéma, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Il s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions.	
Organisation	
Cette instance se réunira une fois par an. Ses travaux seront préparés en amont par le Comité d'animation et de coordination.	

Le Bureau du Schéma Départemental des Services aux Familles

Composition	
Pilotage	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)
Copilotage	Président et Directeur de la Caisse d'allocations familiales ou leur représentant respectif, Président du Conseil Départemental ou son représentant, et Représentants des Maires et Présidents de Communautés du Tarn.

Animation
La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec le Conseil Départemental, la Caisse d'allocations familiales et les représentants des Maires et Présidents de Communautés du Tarn
Fonctions
Le Bureau est une instance stratégique en charge de proposer les évolutions nécessaires en matière d'orientations stratégiques et d'actions du SDSF. Il aura également pour fonction de préparer chaque année la « Rencontre des territoires », qui réunira les élus, chargés de coopération, coordonnateurs de territoires engagés dans des Projets de territoires.
Organisation
Cette instance se réunira a minima deux fois par an, et en fonction des besoins.

Le Comité d'animation et de coordination du Schéma Départemental des Services aux Familles

Composition	
Pilotage	Caisse d'allocations familiales
Membres	Ce comité est composé des représentants techniques des partenaires du Schéma (membres du Comité départemental des services aux familles), et a minima des pilotes de chacun des groupes projets (voir supra) La composition de cette instance intégrera le contenu du décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel.
Animation	
La Caisse d'allocations familiales sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda. Cette mission s'inscrira dans les missions de secrétariat général du comité départemental des services aux familles dévolues aux CAF et définies par une prochaine lettre circulaire de la CNAF.	
Fonctions	
Le Comité d'animation et de coordination du Schéma est une instance d'animation et de coordination des travaux des groupes projets du Schéma, garante de la cohérence et de la transversalité des actions mises en œuvre, de la bonne circulation de l'information entre les différents groupes et les autres instances du Schéma. Il assurera le suivi des projets et préparera le bilan des actions engagées, ainsi que les travaux du CDSF. Il est composé des représentants de l'ensemble des signataires et des pilotes des groupes projets	
Organisation	
Cette instance se réunira a minima deux fois par an, en fonction des besoins et du calendrier du CDSF.	

La rencontre des territoires

Composition	
Pilotage	DDETSPP du Tarn, en coordination avec les représentants des Maires et Présidents de Communautés du Tarn
Membres	Cette rencontre est proposée aux élu(e)s référent(e)s et/ou chargé(e)s de coopération / responsables de services des territoires engagés dans des Projets de territoire

Animation
La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) aura en charge de préparer l'organisation de cette rencontre, en coordination avec les représentants des Maires et Présidents de Communautés du Tarn. La préparation de cette rencontre sera également discutée dans le cadre du Bureau du SDSF.
Fonctions
Cette rencontre sera organisée une fois par an. Elle aura pour objectif de partager les pratiques et de valoriser les initiatives territoriales développées en lien avec les orientations stratégiques du Schéma départemental des services aux familles.
Organisation
Cette rencontre sera proposée une fois par an. Ses travaux seront préparés en amont avec le Bureau du SDSF et le Comité d'animation et de coordination du Schéma

Les Groupes Projets du Schéma Départemental des Services aux Familles

Composition
Les groupes seront composés de représentants techniques des partenaires du Schéma, suivant leurs champs d'expertise, ainsi que de membres associés, invités à contribuer aux travaux des groupes du fait de leur expertise sur le sujet traité
Animation
Un pilote est désigné pour piloter et animer la mise en œuvre des actions du Schéma. Ces pilotes participeront aux réunions du Comité d'animation et de coordination du Schéma et seront responsables de la bonne avancée des actions.
Fonctions
Les groupes projets correspondent aux groupes de travail mobilisés pour la déclinaison du plan d'action : une fois l'action réalisée, le groupe projet prend fin. Ils sont ouverts à tout partenaire intéressé et partie prenante de la thématique. Le pilote a en charge la composition et l'animation du groupe, le calendrier et le recueil des indicateurs d'évaluation. Il s'assure de la cohérence des travaux avec les orientations du schéma. Il rend compte de l'avancée des travaux au Comité de d'animation et de coordination. Un groupe projet peut porter plusieurs actions du SDSF.
Organisation
Ces groupes se réuniront autant que de besoin, en fonction du calendrier fixé dans les fiches-actions.

	Groupe projet	Actions	Pilote
1	Accueil petite enfance	Actions 1 et 2 du Schéma	Caf
2	Accompagnement des politiques enfance jeunesse locales	Actions 3 et 12 du plan d'actions du Schéma	SDJES
3	Information – orientation des familles et des jeunes	Actions 5 et 7 du plan d'actions du Schéma	Caf
4	Accompagnement des acteurs enfance – jeunesse et parentalité (réseaux,...)	Actions 4, 9, et 11 du plan d'actions du Schéma	SDJES
5	Vulnérabilités	Action 6 du plan d'actions du Schéma	Département
6	Santé – bien-être des jeunes	Action 8 du plan d'actions du Schéma	ARS
7	Sécurisation de l'action des acteurs associatifs	Action 10 du plan d'actions du Schéma	DDETSPP

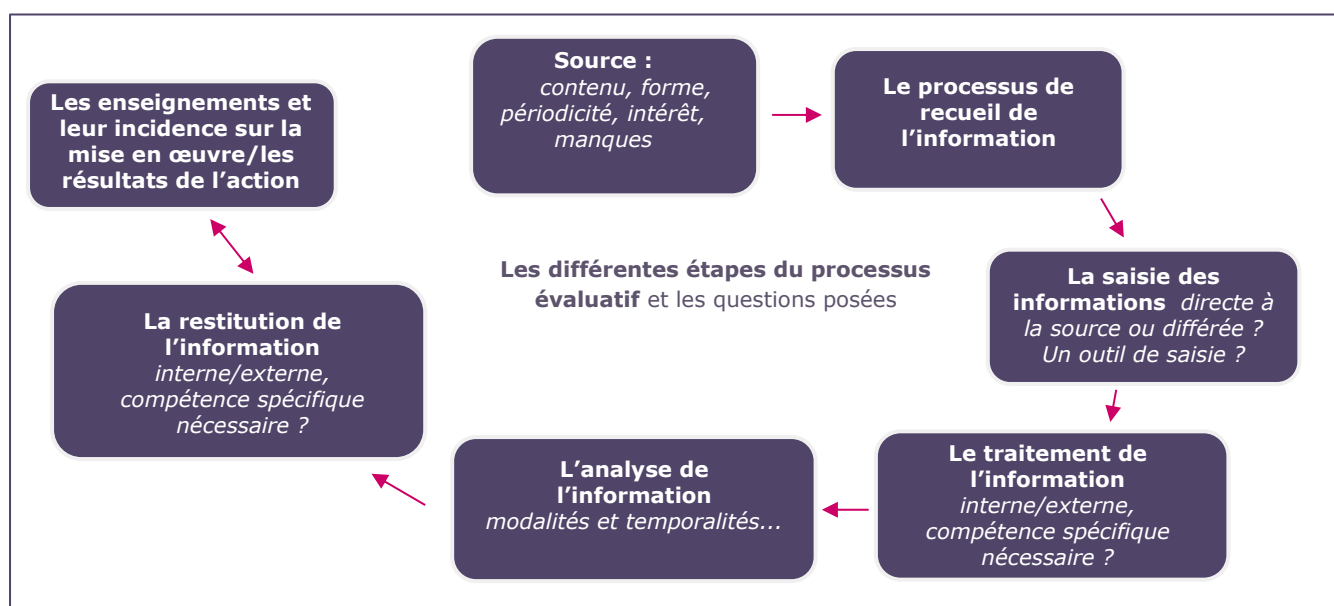
L'évaluation du Schéma

Le suivi et l'évaluation du schéma et de ses actions sont essentiels et ont été pensés dès l'élaboration du document.

La démarche évaluative choisie par les partenaires s'appuie sur **un nombre limité mais choisi d'indicateurs**, en écho avec les orientations stratégiques du schéma et les objectifs fixés pour chaque action. Ces indicateurs d'évaluation sont précisés au sein de chacune des fiches-actions. **Ils feront l'objet d'un suivi au fil de l'eau et d'une analyse globale dans le cadre des instances de pilotage du Schéma, afin d'identifier les correctifs éventuels à apporter à la conduite/mise en œuvre de l'action, et à la fin du Schéma.**

Ces indicateurs alimenteront l'**analyse qualitative collégiale** des partenaires impliqués dans chacun des groupes projets, en charge par ailleurs de faire remonter les retours des acteurs / publics concernés par l'action sur le terrain.

Au-delà des indicateurs en eux-mêmes, **l'ensemble du processus évaluatif** sera anticipé par les pilotes et copilotes de chaque Groupe Projets, dès le lancement de la démarche, afin de répondre aux questions posées par chacune des étapes suivantes :



Les informations (consolidation des données associées aux indicateurs, résultats obtenus, retours de terrain, analyse qualitative des partenaires) seront consolidées au sein des Groupes Projets, partagées au sein du Comité d'animation et de coordination (chargé de s'assurer de la cohérence des travaux d'évaluation), et mises en débat dans le cadre des rencontres du Comité départemental des services aux familles.



- ▶ **Les résultats détaillés de l'enquête menée sur les besoins et les attentes des parents d'enfants de moins de 6 ans en matière d'accueil du jeune enfant**
- ▶ **Les résultats détaillés de l'enquête menée sur les besoins et les attentes des parents en matière d'accompagnement de la parentalité**